

➔ TÉLÉALARME



- La présentation

Le vieillissement de la population, sur notre territoire, nous oblige à trouver des solutions pour maintenir à domicile les personnes âgées encore valides. Il est vrai qu'il est souvent préférable de retarder leur entrée en maison de retraite alors qu'elles sont encore en bonne forme physique et intellectuelle. Le fonctionnement du système de téléalarme est simple : au moindre problème, le bénéficiaire actionne le transmetteur pour entrer en relation avec les sapeurs pompiers du Centre de Secours Principal d'Agde qui selon les circonstances assurent la prise en charge et les secours.

La mise en place de ce service depuis 1991 permet également de rassurer l'entourage.

La gestion du service «Téléalarme » est laissée à l'initiative des communes adhérentes pour des raisons fonctionnelles et pour faciliter les démarches des personnes désireuses d'adhérer à cette compétence.

- Les transmetteurs

Cette année, on dénombre, au total, 548 transmetteurs installés dans les communes adhérentes. Ils se répartissent de la manière suivantes :

- AGDE	335	- MARSEILLAN	82
- BESSAN	52	- VIAS	79

En 2015, le SIVOM devait acquérir 10 postes de téléalarme équipés d'un médaillon pour le compte de la ville d'Agde. Après consultation, la Société SAPA PROTECTION sise à Agde avait été retenue. Pour finaliser cette opération, une subvention a été demandé auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

En septembre, nous avons reçu une réponse défavorable, nous avisant qu'il n'y avait plus de crédits alloués par le département, dans le cadre de l'aide à l'investissement pour l'acquisition de dispositifs de téléalarme ou de portage de repas. Malgré les demandes de révisions effectuées par la Présidente Véronique Salgas ainsi que celles des maires des communes concernées MM. Gilles D'Ettore, Stéphane Pépin-Bonet, Yves Michel, Jordan Dartier et un appui supplémentaire de nos conseillers départementaux Marie Christine Fabre de Roussac et Sébastien Frey, le Président du Conseil Départemental est resté inflexible. Suite à cette décision aucune acquisition n'a été effectuée.



- Les interventions des sapeurs-pompiers

Durant l'année, les sapeurs-pompiers sont intervenus **311** fois chez des particuliers ayant sollicités l'installation du dispositif. Les appels sont directement réceptionnés par le central au cœur de la caserne. Les pompiers disposent d'une liste de personnes à contacter en priorité en cas de problème (famille, amis, voisins) pour chaque adhérent. La surveillance et les déplacements sécurisent ces personnes fragiles. Le dispositif fonctionne 24 h / 24, 7 j / 7, toute l'année.

AGDE	BESSAN	MARSEILLAN	VIAS
231	5	40	35